



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022

N° : 2022/0912/07

**OBJET : AVENANT N°3
CONVENTION DE
CRÉATION D'UN SERVICE
COMMUN ADS**

Le vendredi 9 décembre 2022 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Gilles COMTE, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Julien BUISSON.

Absents : Nadine CAVELIER, Béatrice RAOU, Anne-Marie ALLOIN, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS (pouvoir à C. BOURNEZ), Frédéric ROZIER, Émilie GORDONS.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Gérard MEUNIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 30 janvier 2015, par laquelle il avait été décidé d'adhérer au service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol (ADS) au 1^{er} juin 2015, sa délibération du 16 septembre 2016 portant avenant n°1 à la convention d'adhésion et sa délibération du 9 avril 2021 portant avenant n°2 à la même convention. Aussi, il convient d'apporter une nouvelle modification à cette convention. Monsieur le Maire donne lecture du contenu de l'avenant n°3 à ladite convention.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. Dit qu'il convient de signer l'avenant n°3 à la convention de création du service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol (ADS),
2. Accepte le contenu de l'avenant n°3 tel qu'annexé à la présente délibération,
3. Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Gérard MEUNIER